

Parc naturel régional du Vercors

ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC, C'EST CONTRIBUER À LA VIE DU VERCORS

Faire entendre la voix de ma commune ou de mon intercommunalité auprès du Parc

> être le relais des positions du conseil municipal ou intercommunal, faire entendre les problématiques locales, proposer des projets qui répondent aux préoccupations des habitants.

Contribuer aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire

> voter le budget et le programme annuel d'actions du Parc lors des comités syndicaux, et pour ceux qui le souhaitent, participer à la gestion quotidienne du Parc en se faisant élire au bureau (1 réunion par mois).

M'investir sur 1 ou 2 sujets qui me tiennent particulièrement à cœur

> participer aux commissions thématiques, représenter le Parc dans certaines instances, recevoir une délégation pour piloter politiquement un programme.

Être ambassadeur du Parc au sein de ma commune ou intercommunalité

> transmettre une information de l'actualité du Parc (actions, projets, programmes) auprès de mon conseil municipal ou communautaire et des habitants, mobiliser ma commune ou intercommunalité sur quelques projets faisant appel à l'ingénierie du Parc, connaître le contenu de la charte du Parc et veiller à son respect sur le territoire de ma commune ou intercommunalité.

ET LE DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT ?

Il seconde le délégué titulaire dans ses missions et le remplace en cas d'indisponibilité. Les deux délégués peuvent aussi se répartir les tâches et fonctionner comme un véritable binôme. Le délégué suppléant peut exercer l'ensemble des fonctions au sein du Parc, excepté siéger au bureau.

VOUS POUVEZ PAR EXEMPLE

> **Bénéficier d'une ingénierie technique et financière** pour réaliser un projet sur votre commune ou intercommunalité

> **Être ambassadeurs du Parc et promouvoir** : les suivis participatifs, l'alimentation locale dans les cantines, encourager toutes les formes de mobilités et de rénovations énergétiques...

> **Participer aux événements du Parc** : Vie ma vie de bûcheron, concours local des prairies fleuries, conférences, Fête du Bleu, Nuit de la chouette, inauguration d'exposition...

> **Contribuer à l'information des habitants de votre commune ou intercommunalité sur les actions du Parc** notamment à travers le bulletin municipal ou intercommunal et autres outils de communication

> **Accéder aux ressources du Parc** : contacts utiles, prêts d'expositions, documentations techniques et pédagogiques, système d'information géographique...

> **Accueillir un représentant du Parc** lors d'un conseil municipal ou communautaire au cours du mandat

> **Encourager les écoles** à participer à un projet pédagogique du Parc

> Retrouvez les principaux soutiens et appuis dans le document *Le Parc peut vous aider à !*

LE FONCTIONNEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

LES INSTANCES ÉLECTIVES

> **Le Comité syndical** se réunit au minimum deux fois par an en session ordinaire pour voter les grandes orientations et le budget annuel. Il réunit 116 délégués, représentants des collectivités adhérentes.

> **Le Bureau** prend des décisions sur les projets tous les mois et regroupe 35 membres choisis au sein du comité syndical.

> **Les commissions et groupes projets** : ils ont vocation à faire des propositions d'actions à mener par le Parc et à suivre la bonne mise en œuvre des projets. La participation est ouverte à l'ensemble des élus du Parc sur la base du volontariat.

LES RESSOURCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

> En 2020, le budget d'environ **3,5 millions d'euros** est abondé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les départements de la Drôme et de l'Isère, les intercommunalités, les communes adhérentes, l'Europe et l'État.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

> Il se compose de **26 représentants des sciences naturelles et humaines**. Il peut proposer des programmes de recherche ; émettre des avis sur des projets d'aménagement ; s'auto-saisir de toute question relevant de ses domaines de compétence ; participer au suivi et à l'évaluation de la charte.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

> Sous la responsabilité du directeur, l'équipe est composée d'un directeur adjoint administratif et financier, de chargés de mission, d'agents techniques et administratifs. Ils s'organisent en 6 services sur différentes thématiques selon une approche transversale : biodiversité & ressources naturelles ; agriculture, forêt ; tourisme ; culture, éducation & participation citoyenne ; urbanisme & paysage, énergie, mobilité, information géographique, et le service d'appui.

L'INFORMATION EN CONTINU DU DÉLÉGUÉ

TOUTE L'INFORMATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

▪ www.parc-du-vercors.fr

et son extension dans l'extranet pour les élus siégeant dans les différentes instances du syndicat mixte

LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE, NORDIQUE, VTT ET CYCLOTOURISME

▪ rando.parc-du-vercors.fr

L'ACTUALITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

▪ Facebook : @ParcduVercors

▪ Instagram : @parcnaturelVercors

▪ Twitter : @ParcduVercors

L'ACTUALITÉ VIA L'INFOLETTRE MENSUELLE

▪ S'inscrire via le formulaire :

www.parc-du-vercors.fr/infolettre

UN SITE PARTICIPATIF POUR DIFFUSER LA CONNAISSANCE

▪ universite.parc-du-vercors.fr

LE SITE DE L'INFORMATION TOURISTIQUE INSPIRATION VERCORS

▪ www.inspiration-vercors.com